

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-U56-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2009-U56 – MODIFICATION DE LA ZONE OU CATÉGORIE VISÉE POUR LE PIIA013 TRAVAUX ET CONSTRUCTION DANS CERTAINES ZONES**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Le *Règlement numéro 2009-U56*, tel qu'amendé, est modifié comme suit :

1. Le paragraphe 13) *PIIA013 Travaux de construction dans certaines zones* de l'article 21.1.5 du *Règlement numéro 2009-U56*, tel qu'amendé, est modifié par l'ajout de la zone Hc-626 à l'énumération des zones assujetties et se lit comme suit :

«13) PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones :

visé, lorsqu'indiqué à la grille des usages et des normes, toute demande de permis de lotissement, toute demande de permis de construction ainsi que toute demande de certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation du bâtiment principal, de construction et de rénovation d'un bâtiment ou d'une construction accessoire, pour les aménagements extérieurs y compris les stationnements et pour l'affichage pour les terrains situés dans les zones suivantes Ct-200 Hb-223, Hc-201, Hc-125, Hc-267, Hc-626 et Hc-628. ».

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Broué  
Président de la séance

\_\_\_\_\_  
Me Stéphanie Allard  
Greffière

Avis de motion	2025-12-02
Adoption du projet	2025-12-02
Avis pour l'assemblée publique de consultation	2026-01-14
Assemblée publique de consultation	2026-01-22
Adoption du règlement	2026-01-27
Approbation de la MRC	
Entrée en vigueur	
Publication de l'avis d'entrée en vigueur	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Frédéric Broué  
Maire